



CARTE FIDÉLITÉ 10 NUITS EN ESCALE

Carte de Fidélité prépayée pour une économie jusqu'à -50% sur votre escale de courte durée. Valable pour 10 nuits, avec un maximum de 2 nuits par semaine. Validité permanente.

JUSQU'À
-50%

Catégories	Longueur du bateau (mètres)	Carte Fidélité	Soit la nuit à	AU LIEU DE	Tarif normal escale jour en Haute Saison
I	0 à 4,99	83€	8,30€		16€
II	5 à 6,49	100€	10,00€		22€
III	6,5 à 7,99	127€	12,70€		26€
IV	8 à 9,49	149€	14,90€		30€
V	9,5 à 10,99	183€	18,30€		37€
VI	11 à 12,99	227€	22,70€		47€
VII	13 à 14,99	277€	27,70€		57€
VIII	15 à 17,99	358€	35,80€		73€
IX	18 à 24	490€	49,00€		97€



PORT CAMARGUE EN VÉLO

Le port de plaisance vous propose un service de location de vélos, en libre-service via l'application "Port Camargue Services" téléchargeable sur Apple Store ou Google Play. Gratuit pour les plaisanciers en escale moins de 7 jours.

PARC À BATEAUX AVANT-PORT À TERRE

Parc à bateaux sur remorque avec cale de mise à l'eau en accès libre				
JOUR	SEMAINE			FORFAIT HIVER
	BS	MS	HS	du 1 ^{er} novembre au 30 avril
Toute l'année	20€	31€	46€	62€
	20€	31€	46€	62€

• Le stationnement à terre sur remorque est autorisé aux bateaux / remorques de moins de 7 m et pour des périodes limitées à 6 mois.
• BS : novembre, décembre, janvier, février, mars / MS : avril, mai, juin, septembre, octobre
• HS : juillet et août

Parc pour voiliers monotypes et association de classe, sur remorque ou sur ber roulant avec potence de mise à l'eau en accès libre			
Catégories	Longueur du bateau (mètres)	Tarif plein/an	Tarif régatier/an*
I	< à 4,99	1167€	842€
II	5 à 6,49	1568€	1132€
III	6,5 à 7,99	1947€	1405€
IV	8 à 9,49	2343€	1689€
Dragon			1689€
Cata Sport**	Réservé aux adhérents de la SNGRPC		395€
Dériveur**			282€

• Pour les tarifs jour/semaine/mois se reporter aux tarifs escales à flot
• Potence charge maximale 5 tonnes en libre service 5 heures
• * Tarif régatier : Réduction de 30% sur le tarif à flot (selon conditions)
• ** Catamarans de sport et dériveurs sur remorque de mise à l'eau uniquement réservé aux adhérents SNGRPC

ENVIRONNEMENT

POINT PROPRE : Zone Technique n°2 Collecte des déchets des plaisanciers, des professionnels du nautisme et des propriétaires de bateaux en marinas (papiers, cartons, déchets toxiques solides et liquides, batteries, ...). Renseignements : www.portcamargue.com. Contact : Tél. 06 88 35 00 57.

CLEANERBLUE : ce service de collecte des eaux-usées à bord du bateau est gratuit pour les plaisanciers. Tél. 06 08 11 12 32.

POMPES DE VIDANGE : Pompage gratuit, des eaux de fonds de cales et des eaux usées (noires et grises). Quai d'avitaillement 24 h/24. Cuve de récupération pour carburant souillé à la demande. Renseignements Capitainerie : 04 66 51 10 45.

LABELS : Pavillon Bleu Port et Plage. Qualité Plaisance***** Certification Ports Propres actif en biodiversité.

STATIONNEMENT SUR PLAN D'EAU

Cat.	Longueur du bateau (mètres)	Largeur max du bateau (mètres)	Tarifs Escales à la journée			Tarifs Escales à la semaine			Tarifs Escales au mois			Tarifs Forfait Été	Tarifs Annuels	Tarifs Multicoques
			Basse saison ①	Moyenne saison ②	Haute saison ③	Basse saison ①	Moyenne saison ②	Haute saison ③	Basse saison ①	Moyenne saison ②	Haute saison ③	Forfait été 4 mois ④	Forfait annuel	Les tarifs, escales, forfaits et annuels
I	< à 4,99	2,5	8€	13€	16€	35€	67€	83€	127€	230€	291€	922€	1 147€	Pour les multicoques les tarifs sont majorés + 50%
II	5 à 6,49	3	9€	15€	22€	44€	78€	100€	147€	269€	353€	1 188€	1 542€	
III	6,5 à 7,99	3,5	11€	19€	26€	56€	94€	127€	187€	332€	437€	1 451€	1 913€	
IV	8 à 9,49	4	14€	24€	30€	73€	113€	149€	242€	394€	519€	1 760€	2 302€	
V	9,5 à 10,99	4,5	19€	29€	37€	89€	144€	183€	318€	497€	642€	2 154€	2 785€	
VI	11 à 12,99	5	24€	35€	47€	113€	177€	227€	402€	621€	788€	2 609€	3 375€	
VII	13 à 14,99	5,5	30€	46€	57€	146€	225€	277€	511€	778€	966€	3 185€	4 186€	
VIII	15 à 17,99	6	42€	60€	73€	202€	293€	358€	694€	1 020€	1 257€	3 866€	5 168€	
IX	18 à 23,99	7	58€	80€	97€	283€	399€	490€	984€	1 391€	1 712€	5 177€	6 818€	
X	24 à 29,99	>7	5€/m	6€/m	7€/m	14€/m	19€/m	24€/m	43€/m	65€/m	80€/m	246€/m	324€/m	
XI	> 30	>8	6€/m	7€/m	8€/m	19€/m	24€/m	28€/m	57€/m	80€/m	95€/m			

La redevance réglée pour un forfait lie l'usager pour la durée complète du forfait. Le paiement de la redevance s'effectue à la souscription.

① - Basse Saison : novembre, décembre, janvier, février, mars
② - Moyenne Saison : avril, mai, juin, septembre, octobre
③ - Haute Saison : juillet, août

Tarif été : le forfait est souscrit pour une durée de 4 mois à partir du 1^{er} jour du mois de souscription, sous réserve de disponibilités et sur inscription sur nos listes d'attente
④ - Forfait été : 15 mai au 15 septembre
Forfait Annuel applicable un an à compter de la date de souscription.

MANUTENTIONS ET STATIONNEMENT SUR ZONE TECHNIQUE

Cat.	Longueur du bateau (mètres)	Largeur max du bateau (mètres)	MANUTENTIONS AVEC PORTIQUES jusqu'à 80 T, mise à terre et mise à l'eau		MANUTENTIONS ECOBONUS Voir conditions au verso		Stationnement à terre courte durée	Stationnement de longue durée ④	Tarifs Multicoques
			Basse saison 10 jours de stationnement inclus ①	Haute saison 5 jours de stationnement inclus ②	Basse saison 10 jours de stationnement inclus ①	Haute saison 5 jours de stationnement inclus ②	Tarif par jour < 20 jours ③	Par mois	
I	< à 4,99	2,5	106€	128€	94€	116€	8€	121€	Sur devis
II	5 à 6,49	3	120€	140€	108€	126€	10€	129€	
III	6,5 à 7,99	3,5	158€	184€	144€	166€	10€	150€	
IV	8 à 9,49	4	236€	282€	214€	254€	12€	172€	
V	9,5 à 10,99	4,5	280€	328€	252€	296€	15€	236€	
VI	11 à 12,99	5	312€	367€	280€	330€	18€	301€	
VII	13 à 14,99	5,5	384€	448€	346€	402€	26€	376€	
VIII	15 à 17,99	6	556€	656€	500€	590€	31€	450€	
IX	18 à 24	7	Sur devis				36€	525€	
X	au-delà de 24	>8	Sur devis				Rajouter 3€/m	Rajouter 26€/m	

Majoration de 50% des tarifs pour les manutentions d'urgence en dehors des horaires et jours d'ouverture du service.

① - Basse Saison : du 01/01/23 au 31/01/23 et du 01/09/23 au 31/12/23
② - Haute Saison : du 01/02/23 au 31/08/23
③ - Au-delà de la période de gratuité
④ - Dans la limite des places disponibles du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024. Une convention d'occupation de terre-plein doit être signée avec le bénéficiaire. Au-delà de la période autorisée, le tarif de stationnement par jour s'applique.

Le calage des bateaux jusqu'à 7 mètres peut être réalisé soit par la régie soit par un professionnel agréé. Au-delà se rapprocher d'un professionnel agréé.

MANUTENTIONS

• Toutes les opérations de manutention sont assurées sur rendez-vous au minimum 2 semaines à l'avance (sous réserve de disponibilité).

• Les opérations de calage sont à la charge et sous la responsabilité de l'usager. Déclaration de travaux polluants (sablage, peinture ...) à faire obligatoirement avant la mise à terre.

• Le stationnement à terre ne dispense nullement le titulaire d'un poste à quai, de la redevance de stationnement à flot. Les usagers ont l'obligation de nettoyer les zones de terre-plein qu'ils utilisent. Dans le cas contraire, une redevance supplémentaire de 111€ leur sera facturée.

MANUTENTIONS ECOBONUS

• Réservé aux plaisanciers du port public, 10% de remise sur une manutention sur les dates de contrat. Remise accordée uniquement au cours du mois de renouvellement du contrat annuel, le contrat doit être signé et la redevance annuelle réglée dans son intégralité (ou validation du dossier de paiement en plusieurs fois PNF).

La présente brochure « Tarifs 2023 » n'est pas contractuelle. Seul le document « Services et Tarifs de Port Camargue 2023 » fait foi en cas de litige.

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE ESPACE BOUTIQUE à la Capitainerie de Port Camargue

NOS SERVICES

MODALITÉS :

Les tarifs du port sont fixés en fonction de la longueur et largeur maximales du bateau en état de navigation conformément à la norme européenne ISO 8666. Les modalités d'application de ces tarifs sont disponibles auprès de la Capitainerie de Port Camargue et sur le site internet www.portcamargue.com (documents « Services et tarifs de Port Camargue 2023 »). Pour les bateaux de plus de 24 m en escale de courte durée ou en stationnement de longue durée, nous consulter pour connaître les tarifs.

TOUS LES TARIFS DE STATIONNEMENT À FLOT INCLUENT :

- les amarrages (pieux, corps morts, quais, catways, pendilles ...)
- la surveillance de l'amarrage 24 h / 24
- la fourniture d'électricité pour éclairage et recharge des batteries (220V/10A)
- la fourniture d'eau pour consommation domestique
- la mise à disposition de contenants ordures ménagères, tri sélectif et la mise à disposition d'une déchetterie spécialisée " Point Propre "
- l'accès aux douches et sanitaires (badge 15€ escale au-delà d'une semaine)
- la communication des renseignements météorologiques et nautiques

VIDÉO PROTECTION : Le Port de plaisance est sous vidéoprotection (Code de la Sécurité Intérieure art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1 & R 251-1 à R253-4). Pour toute information relative au droit d'accès aux images s'adresser au C.S.U. Police municipale du Grau du Roi 04 66 739 422.

COUVERTURE WIFI du port (Hors secteur Marinas) : Réseau « Hotzone Port Camargue » - Débit maximum de 512 kbit/s Géré par la Société Osmozis - Assistance / Support : 0811.46.28.50 (Prix d'un appel local) 04.67.58.40.83 support@osmozis.com - Hotspot WIFI gratuit à la au Spot Nautique.

SERVICE COURRIER :

Service spécial pour les plaisanciers (forfait location pour une année civile) qui souhaitent disposer d'une boîte aux lettres : 155€.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

Plusieurs bornes de recharge pour les véhicules électriques sont à votre disposition sur les parkings plaisanciers, accessibles à partir de votre smartphone.

YACHT CLUB : LOCATION DE SALLES

Pour vos rencontres privées ou professionnelles, pensez aux salles du Yacht Club : www.portcamargue.com

PRESTATIONS DE MANUTENTION

LEVAGES	
Mât de moins de 10 m	107€
Mât de 10 à 20 m	129€
Mât de plus de 20 m	185€
Autre opération de levage > 300 kg (jusqu'à 1/2 heure)	68€
Autre opération de levage entre 300 kg et 1700 kg (jusqu'à 1/2 heure)	94€
1/4 d'heure supplémentaire	26€

LOCATIONS

Paire de tins de 1 tonne	10€/ jour
Location nacelle sur zones techniques avec chauffeur, hauteur maxi 15m	200€ la 1/2 h
Location de porte-mât sur zones techniques	5€/jour OU 20€/mois
Location ponçuse aspiration	15€/jour OU 40€/3 jours OU 60€/5jours
Location plateforme de travail	20€/jour OU 50€/3 jours OU 70€/5jours

NOUVEAU Vous pouvez réserver à l'avance votre place de stationnement véhicule lors du carénage de votre bateau pour un montant forfaitaire de 15€.

AUTRES PRESTATIONS

REMORQUAGES	
De 12€ à 22€ TTC/m de longueur de bateau en fonction des zones traversées	
POMPAGE	
Pompage par 1/4 d'heure	26€
MAIN D'ŒUVRE	
Par personne et par heure	55€
AMARRÉS	
Amarre de diamètre 14 mm	3€ par mètre
Amarre de diamètre 18 mm	4€ par mètre
Forfait service de déplacement des bateaux des particuliers pour les événements ou travaux	100€

FAITES COLLECTER les eaux grises et noires à bord de votre bateau. C'est SIMPLE et GRATUIT pour les plaisanciers
Programmez votre collecte en contactant le 06 02 11 12 32.

DIVERS

AMARRAGE OU STATIONNEMENT NON AUTORISÉ
Les bateaux en amarrage non autorisé ainsi que les remorques en stationnement non autorisé, sont déplacés par la Capitainerie et soumis au tarif à la journée en haute saison multiplié par trois. Les frais de remorquage et de stationnement sont à la charge du propriétaire du bateau.

FOURNITURE ÉLECTRIQUE SUR LES POSTES ÉQUIPÉS DE :
16 ampères monophasés (branchement permanent) : 290€/an
32 ampères monophasés : 290€/an
32 ampères triphasés : 860€/an
63 ampères triphasés : 1 700€/an
Pour les bateaux en escale qui demandent une puissance supérieure à 20 ampères sous 380 V, un forfait de 6€ par jour et par tranche de 10 ampères est appliqué.

CLÉS MAGNÉTIQUES

Forfait annuel : 1^{ère} clé gratuite, puis 36€ la clé supplémentaire (3 clés maximum). Propriétaire Marinas : 36€ pour accès sanitaires du port public et pompe de vidange (1 seule clé). 36€/an pour accès sanitaires des quais collectifs, après achat préalable de la clé. Autres plaisanciers : La clé est vendue 15€ pour les escales de plus de 7 jours. Clé perdue, escale inférieure à 7 jours : 66€.

FORFAIT CONSOMMATION EAU OU ÉLECTRICITÉ POUR PLAISANCIERS DE PASSAGE : 21€ Au-delà de 2 heures, toute escale est facturée au tarif journalier.

LISTE D'ATTENTE : inscription et renouvellement 30€.

FRAIS DE RELANCE POUR IMPAYÉS : 20€ (le courrier) par relance.

FORFAIT RÉÉDITION DE DOCUMENTS : 10€ dans la limite de 20 pages.